

Compte-rendu de la réunion des Amis de la présidence sur le mandat pour le Conseil exécutif

vendredi 27 janvier 2017

1. Ont participé à la réunion par téléconférence des représentants d'Australie, des Îles Cook, de Niue, de Nouvelle-Zélande, de Polynésie française, des Tokelau et le Secrétariat, avec des excuses de la part de la France. La Nouvelle-Calédonie n'était pas en mesure d'assister à la réunion pour des problèmes techniques.
2. Le Secrétariat a précisé que conformément à la décision de la Conférence du PROE de 2016, la Troïka restera en place et le Conseil exécutif intégrera également cette alliance, dont les membres ont un mandat de trois ans. En ce qui concerne les pouvoirs décisionnels, le Secrétariat a fait remarquer qu'il incomberait aux Amis de la Présidence de recommander à la Conférence du PROE, le niveau d'autorité qu'il conviendra de déléguer au Conseil exécutif. Il a également été précisé qu'il existe des sauvegardes dans le processus de prise de décision par l'intermédiaire de l'ordre du jour fourni aux membres avant la réunion. Pour chaque point à l'ordre du jour, le Président peut le reporter à la réunion suivante si cela est souhaité.
3. La réunion portait sur les projets de mandat et avait suggéré de prendre en compte les aspects suivants dans le cadre des révisions. Le Secrétariat devrait :
 - a. inclure une brève introduction dans le mandat expliquant la raison de la création du Conseil exécutif ;
 - b. inclure un texte sur le rôle et le processus que la présidence doit adopter pour respecter le règlement intérieur de la Conférence du PROE ;
 - c. clarifier les pouvoirs décisionnels du Conseil exécutif, notamment par texte sur ce qu'il va et ne va pas faire et sur la manière dont il va gérer les risques ;
 - d. développer un mécanisme pour qu'un membre puisse reporter son adhésion au Conseil exécutif similaire à celui du Conseil du FEM ;
 - e. développer un processus formel qui permette aux membres qui ne font pas partie du Conseil d'apporter leur contribution lors de la réunion ;
 - f. inclure un texte qui limite la participation aux membres du Conseil exécutif uniquement, où les autres membres pourraient assister, mais seulement par le biais d'un processus formel à développer, qui garantit le maintien des principes d'équité et d'impartialité. Il est important que tous les membres puissent donner leur avis et que les résultats soient transparents ;
 - g. réviser le mandat maximal des membres du Conseil exécutif pour deux ans afin de garantir une représentation équitable ;
 - h. renforcer la langue en ce qui concerne les représentants francophones du Conseil exécutif. Il faut garantir qu'au moins un membre francophone soit représenté dans les roulements de sous-groupes ou qu'il y ait un membre supplémentaire du Conseil exécutif en roulement parmi les membres francophones par ordre alphabétique, à savoir, la France, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ;
 - i. être pris en compte en tant que membre de droit du Conseil exécutif ;
 - j. inclure une disposition sur la flexibilité des adhésions afin de pouvoir inviter des membres supplémentaires s'il y a des problèmes particuliers qui le demandent ;
 - k. établir une distinction entre les membres du Conseil exécutif et tous les membres du PROE ;
 - l. réviser la rubrique « Budget » afin de mieux refléter les frais de participation que le Secrétariat paye pour les petits États insulaires ; et
 - m. intégrer les États fédérés de Micronésie parmi les petits États insulaires officiels tel que cela a été officiellement reconnu par le Forum des îles du Pacifique en 2016.

4. La Conférence a consigné que le futur Conseil exécutif sera constitué de la Troïka des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Niue ; et d'un représentant par sous-groupe sur un roulement selon l'ordre alphabétique de l'Australie pour les membres métropolitains, des Samoa américaines pour la Polynésie, des Fidji pour la Mélanésie, du Commonwealth des îles Marianne du Nord pour la Micronésie et de la France pour les membres francophones.
5. La prochaine réunion des Amis de la Présidence pour le mandat du Conseil exécutif aura lieu le 21 avril. Le Secrétariat fera circuler le projet de compte-rendu de la réunion et le mandat révisé.

**Compte-rendu de la réunion des Amis de la présidence sur le mandat
pour le Conseil exécutif**

(vendredi 12 mai 2017)

1. Ont participé à la réunion par téléconférence des représentants d'Australie, des îles Cook, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande et du Secrétariat.
2. Le Secrétariat a présenté un bref historique des accords biennaux du PROE en soulignant que le contexte opérationnel du PROE en 1996 était bien différent de celui de 2017. Du fait de la taille du Secrétariat à l'époque, il avait été question de créer un sous-comité pour prendre en compte et approuver le programme de travail annuel et le budget. En comparaison, le mandat pour 2017 est plus étendu et comporte des aspects importants pour le présent et le futur du PROE.
3. La raison pour laquelle les membres du PROE sont revenus vers un rythme de réunions annuelles était essentiellement due au niveau d'engagement et de contact qu'il y avait avec le Secrétariat et les membres pendant les années sans rencontres. Force est de supposer que l'organisation de rencontres bisannuelles était essentiellement une question d'économie.
4. La conférence a pris acte de ce qui suit :
 - a. Le Conseil exécutif est subordonné à la Conférence du PROE comme cela est stipulé dans les principes du projet de mandat et ne peut donc annuler ses décisions.
 - b. Tous les membres du PROE seront informés du projet d'ordre du jour du Conseil exécutif, dont ils recevront les documents de travail avant la convocation de la réunion et le rapport du Secrétariat une fois celle-ci achevée.
 - c. Sur la base de l'annexe 3, le roulement de la troïka se fait dans l'ordre alphabétique conformément à l'ordre de représentation des sous-groupes régionaux.
5. La conférence suggère ce qui suit :
 - d. En ce qui concerne le bref historique sur les conférences biennales du PROE, mettre des références aux réunions en anglais et en français.
 - e. Le contrat du Directeur général doit être aligné avec le cycle biennal puisqu'il est actuellement de trois ans.

- f. Intégrer un petit paragraphe dans le mandat qui précise le rôle du représentant du groupe sous-régional qui consistera à informer le reste du groupe conformément aux décisions prises.
 - g. Soutien du Secrétariat auprès des représentants des sous-groupes en matière de communication et de consultation pour une participation au processus des rencontres afin de représenter efficacement les sous-régions.
 - h. Le rôle et la fonction de directeur général et directeur général adjoint afin qu'ils renouent avec leur position au sein du Secrétariat en assurant les services des réunions respectives de la Conférence du PROE et du Conseil exécutif. Insérer un nouveau paragraphe sur ce rôle pour plus de clarté.
 - i. Soumettre le report d'un mandat d'un membre du Conseil exécutif par écrit au Secrétariat au moins trois mois après la réunion du PROE.
6. Les Amis de la Présidence ont abordé la question de la durée durant laquelle le Conseil exécutif sera opérationnel sachant que la Conférence du PROE aura lieu par exemple en 2017 et immédiatement après sera convoquée une réunion du Conseil exécutif. Il avait été évalué que dans un tel contexte, le Conseil exécutif serait plus actif de septembre 2018 à septembre 2019, car les décisions avant cette période seraient prises par la Conférence du PROE en 2017.
7. Le Secrétariat a remercié les Amis de la Présidence pour leur inestimable contribution et leur révision des projets de mandat se fondant sur les commentaires de la réunion qui invitait les Amis de la Présidence à transmettre des remarques par e-mail.

Compte-rendu de la réunion des Amis de la présidence sur le mandat pour le Conseil exécutif

(vendredi 7 juillet 2017)

1. Ont participé à la réunion par téléconférence des représentants d'Australie, des îles Cook, de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos et du Secrétariat. Consulter l'Annexe 1.
2. La Conférence reconnaît que :
 - a. La flexibilité requise pour le règlement intérieur doit être une base pour guider la présidence du Conseil exécutif. Le Secrétariat était chargé de trouver les propos adaptés qui reflèteraient cette flexibilité dans le mandat et d'effectuer les modifications nécessaires au règlement intérieur si cela est nécessaire.
 - b. Il est important de garder le Conseil exécutif et ses réunions de petite taille et concentré sur ses membres, et de privilégier la participation de Membres du PROE plutôt que de partenaires.
 - c. Le mécanisme des Amis de la Présidence pourra être maintenu si les Membres du PROE le souhaitent et s'il est séparé du mandat pour le Conseil exécutif.
3. La Conférence a pris note que :
 - a. Ce serait la dernière réunion pour les Amis de la Présidence en ce qui concerne le mandat du Conseil exécutif.
 - b. La première réunion du Conseil exécutif sera convoquée le vendredi 22 septembre 2017 immédiatement après la fin de la 28^e Conférence du

PROE. Le Secrétariat informera le futur Conseil exécutif avant la date prévue de la réunion.

4. Les Membres transmettront leurs commentaires écrits par e-mail sur l'examen de :
 - a. L'extension du mandat de la Troïka de trois à quatre ans. Le Secrétariat fournira une carte prévisionnelle sur ce à quoi ressemblerait l'extension du mandat de la Troïka pour que les Membres étudient la question.
 - b. L'alignement du mandat du directeur général avec les nouveaux accords biennaux en précisant que son premier mandat arrive à échéance en décembre 2018 et que le Conseil exécutif ne peut prendre de décision sur la nomination du directeur général et sur les points qui demandent le consensus de tous les membres du PROE.

5. Le Secrétariat met à la disposition des Amis de la présidence le projet de document de travail du PROE sur le mandat du Conseil exécutif pour de nouvelles contributions. Des remerciements ont été adressés aux Amis de la Présidence pour leurs conseils sur les nouveaux accords biennaux pour la Conférence du PROE.